La certitude d'une prise en charge unique, globale et sur mesure.

SPÉCIALISTES EN DROIT DU DOMMAGE CORPOREL
DÉFENSE EXCLUSIVE DES DROITS DES VICTIMES

- Accidents de la circulation, de la vie, de trajet
- Agressions
- Actes de terrorisme

En France et à l'International

COPPET
AVOCATS SPÉCIALISTES
Droit du dommage corporel • Défense des droits des victimes

DÉFENDRE

COPPET AVOCATS VOUS INFORME ET VOUS ASSISTE POUR LA RÉPARATION DE VOTRE PRÉJUDICE.

Coppet Avocats est un cabinet dédié à l'accompagnement et à la prise en charge globale de personnes gravement blessées, victimes d'un accident (circulation, vie privée, travail), d'une agression ou d'un acte de terrorisme.

Les équipes Coppet Avocats vous écoutent, vous renseignent sur les étapes de votre parcours d'indemnisation et vous y préparent. Votre avocat spécialiste en droit du dommage corporel vous accompagne sur les plans légal, médico-social et psychologique.

Pour un accompagnement sans compromis, Coppet Avocats défend exclusivement les victimes.

Les victimes ont des droits !

ÉVÉNEMENTS INDEMNISABLES

Accidents de la circulation
Agressions et infractions
Accidents de trajet
Accidents de la vie privée : pratiques sportives, accidents domestiques, activités scolaires
et périscolaires...
Actes de terrorisme

EXEMPLES DE DOMMAGES

Polytraumatisme grave
Amputation
Paraplégie
Tétraplégie
Brûlure
Cécité partielle
Traumatisme crânien modéré ou grave

Certificat de spécialisation « Droit du dommage corporel »
Qualification spécifique « Défense des droits des victimes »
Membre de l'Association Nationale des Avocats de Victimes de Dommages corporels.

ACCOMPAGNER

COPPET AVOCATS EST ENGAGÉ DE LONGUE DATE POUR LE RESPECT DES DROITS DES VICTIMES ET BÉNÉFICIE D'UN RÉSEAU D'INTERVENANTS SPÉCIALISÉS, INDISPENSABLE POUR APPRÉHENDER VOTRE SITUATION DANS SA GLOBALITÉ.

Ergothérapeutes, neuropsychologues, médecins-conseils de victimes, assistant(e)s de service social, équipementiers médicaux, orthoprothésistes, architectes spécialisé(e)s,...

L'indemnisation au service de votre projet de vie

La juste évaluation des besoins rend le projet de vie pérenne. Ce chiffrage est réalisé par un avocat spécialiste en droit du dommage corporel pour que les sommes obtenues vous garantissent sérénité et dignité pour l'avenir (aides humaines, aménagements du domicile, matériels, ...).

RÉTABLIR

LE PRINCIPE INDEMNITAIRE EN DROIT FRANÇAIS EST CELUI DE LA RÉPARATION INTÉGRALE.

Vous devez bénéficier d'une indemnisation financière pour vous permettre de retrouver votre qualité de vie antérieure, adaptée à votre nouveau handicap.

L'accès pour un jeune homme amputé

aux dispositifs prothétiques les plus innovants adaptés à sa situation.

Le droit pour une femme paraplégique

de pouvoir pleinement jouer son rôle de mère en bénéficiant des aides humaines suffisantes.

La possibilité pour une personne tétraplégique

de ne pas être placée en maison de santé si tel n'est pas son choix, et de faire adapter son domicile à son handicap.

LES + COPPET AVOCATS

Un accompagnement global et sur mesure pour que vous n'affrontiez pas seul(e) les écueils administratifs et juridiques.

>> **Un avocat dédié tout au long de votre procédure** pour la reconnaissance de tous vos préjudices et une juste indemnisation.

>> **Un médecin spécialiste à vos côtés** pour comprendre et maîtriser les enjeux médico-légaux, passage obligé pour une juste indemnisation.

>> **Une assistante de service social dédiée** pour vous décharger des lourdeurs administratives et vous permettre de vous consacrer à votre reconstruction.

Victime de dommages corporels, à la suite d'un accident, d'une agression, d'un acte de terrorisme, ou proche d'une victime ?

Coppet Avocats examine votre situation et vous informe sur vos droits.

Évaluons votre situation

Formulaire en ligne disponible en libre accès

www.coppet-avocats.fr

Pourquoi faire appel à des avocats titulaires de la spécialisation officielle en Droit du dommage corporel et Défense des droits des victimes ?

>> Pour avoir la certitude de voir votre situation traitée par un spécialiste reconnu nationalement.

>> Pour bénéficier des évaluations (médicale, architecturale, situationnelle, accidentologique) adaptées afin que votre indemnisation vous permette de reprendre le cours de votre vie.

>> Pour profiter d'une connaissance fine du grand handicap.

>> Pour ne pas être victime une deuxième fois en étant peu ou mal indemnisé(e).

À quel moment faut-il nous contacter ?

>> Dès l'événement traumatique pour vous accompagner dans les actions à mener auprès des assurances, de la police, des médecins experts..., afin de sauvegarder vos droits.

COPPET
AVOCATS SPÉCIALISTES
Droit du dommage corporel • Défense des droits des victimes

01 81 69 47 25
06 50 83 55 52
contact@coppet-avocats.fr

Cabinet inter-barreaux, Coppet Avocats est dédié à l'accompagnement des blessés graves et de leurs proches, et à la prise en charge du handicap et du grand handicap.

15 rue Sarrette – 75014 Paris